

GARANTIE MAINTIEN DE SALAIRE
DEMANDE DE PRESTATIONS INDEMNITÉS JOURNALIÈRES
COMPLÉMENT DE DOSSIER

(Document à compléter par la collectivité dont dépend l'adhérent)

Collectivité : AUSSAC-VADALLE N° du département Agence MNT 16

NOM : Labet PRÉNOM : Pascal

Numéro de Sécurité Sociale : 1620916015050

Type du congé de maladie : Maladie Ordinaire

Date de départ de l'arrêt de travail en cours : 16 11 12 2020

Date du passage à demi-traitement : 11 10 2020

Périodes à indemniser

Novembre 2020

Date de reprise : 21 12 2020

OBSERVATIONS :

Conformément à la loi Informatique et Libertés modifiée du 06.01.1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant en nous écrivant : MNT, 4 rue d'Athènes 75009 PARIS.

Fait à Aussac-Vadalle le 27/12/2020



Signature et **cachet** de la Collectivité
Le Maire,

Mail du contact RH au sein de la collectivité :

Marie @ aussac-vadalle.fr 

PIÈCES À JOINDRE À CE DOCUMENT :

- Le bulletin de salaire
- Pour les agents affiliés à la Sécurité Sociale : les décomptes des Indemnités Journalières de la Sécurité Sociale (même en cas de subrogation)
- Le cas échéant, la copie de l'avis du Comité médical départemental relatif au congé de maladie ou de l'arrêté municipal ou de la Commission de réforme.

DOSSIER À RETOURNER À :

MNT Prestations Prévoyance - TSA 60019 - 33 044 BORDEAUX Cedex

Mutuelle Nationale Territoriale, Mutuelle régie par le Livre II du Code de la Mutualité, Immatriculée au répertoire SIRENE sous le numéro SIREN 775 678 584 et enregistrée sous l'identifiant LEI 9695000Q8HEMSMEPFF29 attribué par l'INSEE. Siège social : 4 rue d'Athènes - 75009 PARIS

A_2020_127
**ARRETE DE MISE EN CONGES EN MALADIE ORDINAIRE A DEMI
TRAITEMENT DE M. LALUT PASCAL**

Le Maire d'Aussac-Vadalle,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;
- Vu la loi n° 2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 (notamment art. 115) ;
- Vu le décret n° 87-602 du 30 juillet 1987, relatif à l'organisation des comités médicaux aux conditions d'aptitude physique et au régime des congés de maladie des fonctionnaires territoriaux ;
- Vu le certificat médical du 16 novembre 2020 (prolongation) d'arrêt de travail ;
- Considérant que pour la période des douze mois précédant cet arrêt de travail, M. LALUT Pascal a bénéficié de congé de maladie rémunérés à demi- traitement ;

A R R E T E

ARTICLE 1 : M. LALUT Pascal est placé(e) en congé de maladie ordinaire à demi traitement du 16 novembre 2020 au 20 décembre 2020.

ARTICLE 2 : M. LALUT Pascal percevra la moitié du traitement afférent à l'indice brut 444, indice majoré 390, sur la base de 35 heures hebdomadaires pendant la période d'arrêt de travail.

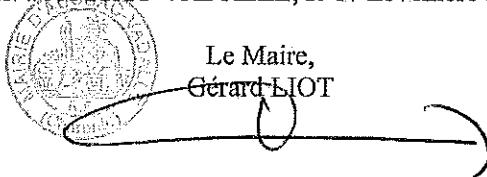
ARTICLE 3 : La secrétaire de mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié à l'intéressé(e).

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Président du Centre de Gestion,
- Monsieur le Comptable de la collectivité.

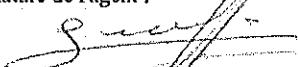
Fait à AUSSAC-VADALLE, le 17 novembre 2020,



Le Maire,
Gérard LIOT

Le Maire,
- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un
recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif dans un délai de deux mois à compter de
la présente notification.

Notifié le
Signature de l'agent :



N.B : l'agent perçoit son plein traitement pendant trois mois. Les congés de maladie sont comptés par référence aux 365 jours précédant chaque jour d'arrêt de travail mentionné sur le certificat médical.
Le Comité Médical doit être saisi lorsque la durée de la maladie a atteint six mois consécutifs.

BULLETIN DE PAIE

COMMUNE D'AUSSAC-VADALLE
61 DE LA REPUBLIQUE
16560 AUSSAC VADALLE

Période : 1er Novembre au 30 Novembre 2020

Date de mise en paiement : 23/11/2020

Code NAF : 8411Z
N° SIRET : 21160024200013
N° URSSAF : 547000001330166896
Statut de la Fonction publique territoriale

M. LALUT Pascal
2 RUE DU BOIS DE LA CROIX
RAVAUD
16560 AUSSAC VADALLE

Matricule : 32	N° sécurité sociale : 1620916015050-04	Date d'entrée dans la collectivité : 1er Février 2007			
Service : TECHNIQUE_1	Statut : Titulaire	Emploi :			
Echelle/Echelon : C2/09	Grade : Adjoint technique territorial principal de 2e classe	Indice Brut : 444 au 01/01/2020 Indice Majoré : 390 Valeur du point annuel : 56.2323			
Bulletin de paie type: Stagiaire/Titulaire CNRACL					
Elément	Rémunération			Deduction	
	Base	Taux	Montant	Salarial	Employeur
Demi Traitement 30 jour(s) à demi traitement	913,78	1/1	913,78		
Bonification Indiciaire Demi Traitement	23,43	1/1	23,43		
Participation à la protection sociale contrat Prévoyance	5,00	1	5,00		
Participation à la protection sociale contrat Santé	20,00	1	20,00		
Indemnité de fonctions, de sujections et d'expertises	100,00	1	100,00		
Indemnité compensatrice de CSG	12,69	30/30	12,69		
Abattement Transfert Primes-Points (PPCR)	6,96	-1	-6,96		
Cotisations					
SANTE Complémentaire santé Complémentaire incapacité-invalidité-décès	150,66	1		150,66	3,66
RETRAITE CNRACL Complémentaire	937,21	11,1%		104,03	287,25
CSG/CRDS non imposable à l'impôt sur le revenu	130,73	5%		6,54	6,54
CSG/CRDS imposable à l'impôt sur le revenu	1 049,69	6,8%		71,38	
	1 049,69	2,9%		30,44	
Net à payer avant imposition	704,89				
Impôt sur le revenu prélevé à la source	885,99	-5,7%	-50,50		

NET A PAYER : 654,39 €

	C.P.	R.T.T.
Acquis	30,00	12,00
Pris	0,00	0,00
Solde	30,00	12,00

	Brut	Imposable	Net à payer	Cotisations		Heures
				salariales	patronales	
Mensuel	1 067,94	885,99	654,39	413,55	297,45	151,67
Annuel	18 311,84	15 181,59	12 137,09	6 174,75	7 201,84	1 668,37

Coût pour l'employeur : 1 365,39 €